

JOURNEE SECURITE ROUTIERE MOTO

CIRCUIT ACTUA

LA REGLE DU JEU

Etre en possession de son permis de conduire moto et d'une assurance en cours de validité

Avoir une moto conforme à la réglementation :

échappement, pneumatiques, freins, etc.

Avoir un équipement motard spécifique :

casque homologué, gants, chaussures montantes, blouson renforcé, etc

Tout motard dont l'équipement sera insuffisant ne pourra tourner sur le circuit lors des séances libres.

Pas de consommation d'alcool, pas de consommation de drogues ou de médicaments non autorisés pour la conduite.

POUR POUVOIR S'INSCRIRE le motard doit obligatoirement soumettre sa moto à un des contrôles gratuits effectués par les **CONCESSIONNAIRES DU RHONE**, participant à l'opération, le concessionnaire apposera sa validation sur le bulletin d'inscription.

Un contrôle sonomètre sera effectué avant l'accès au circuit sur les motos bruyantes.

Dans la cas de non conformité du véhicule ou du non port des protections individuelles, le motard ce verra refuser l'accès au circuit.

Il est possible de souscrire une assurance optionnelle à l'inscription

L'inscription à cette journée entraîne l'entière acceptation du règlement de cette manifestation